



DECISION N° 1

A la suite de la sortie de route du concurrent N° 33 dans l'ES 2, Il a été attribué un temps de : 18:20.8 aux trois concurrents bloqués sur l'incident (N° 34, 35, 36).

Fait à Vendôme le 28 septembre 2019 à 13 h 05

Le président,

Jean Claude CRESP

les membres,

Gilles GUILLIER

Jean François LIENERE